

AIRLINES FCP VALEURS CEA

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, qui nous a été confié par votre conseil d'administration, et en application des dispositions du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les états financiers annuels d'AIRLINES FCP VALEURS CEA arrêtés au 31 décembre 2014, faisant apparaître un total actif de 25 460 614 DT, un actif net de 25 373 913 DT pour 1 562 375 parts en circulation et une valeur liquidative égale par part à 16,241 DT.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints d'AIRLINES FCP VALEURS CEA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds est responsable de la préparation et la présentation fidèle de ces états financiers conformément à la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'AIRLINES FCP VALEURS CEA au 31 décembre 2014, ainsi que de la performance financière et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1-Conformément aux dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds, mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

2-En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux Normes Internationales d'Audit, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Tunis, le 30 mars 2015

Le Commissaire Aux Comptes :
ECC-MAZARS
Mourad FRADI

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014

(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2014	31/12/2013
<u>ACTIF</u>			
<u>Portefeuille-titres</u>			
Actions et droit rattachés		21 365 449	16 445 085
Obligations et valeurs assimilées		3 743 337	2 785 893
Titres OPCVM		-	-
	3.1	25 108 786	19 230 978
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>			
Placements monétaires		-	-
Disponibilités		351 828	270 821
	3.2	351 828	270 821
<u>Créances d'exploitations</u>			
		-	-
<u>Autres actifs</u>			
		-	-
TOTAL ACTIF		25 460 614	19 501 799
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	3.3	76 003	57 290
Autres créditeurs divers	3.4	10 698	9 751
TOTAL PASSIF		86 701	67 041
<u>ACTIF NET</u>			
Capital	3.5	24 976 625	19 165 447
Sommes capitalisables		397 288	269 311
Sommes capitalisables des exercices antérieurs		-	-
Sommes capitalisables de l'exercice		397 288	269 311
ACTIF NET		25 373 913	19 434 758
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		25 460 614	19 501 799

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014

(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2014	31/12/2013
<u>Revenus du portefeuille-titres</u>		694 929	511 253
Dividendes	4.1	512 815	359 551
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	182 114	151 702
<u>Revenus des placements monétaires</u>		13 784	14 036
Total des revenus des placements		708 713	525 289
<u>Charges de gestion des placements</u>	4.3	<278 439>	<226 438>
Revenu net des placements		430 274	298 851
Autres produits		-	-
Autres charges	4.4	<32 890>	<27 640>
Résultat d'exploitation		397 384	271 211
Régularisation du résultat d'exploitation		<96>	<1 900>
Sommes capitalisables de l'exercice		397 288	269 311
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		96	1 900
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		1 895 503	<1 275 570>
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		82 115	84 000
Frais de négociation de titres		<21 944>	<33 358>
Résultat net de l'exercice		2 353 058	<953 717>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014

(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2014	31/12/2013
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>		<u>2 353 058</u>	<u><953 717></u>
Résultat d'exploitation		397 384	271 211
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		1 895 503	<1 275 570>
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		82 115	84 000
Frais de négociation de titres		<21 944>	<33 358>
<u>Distributions de dividendes</u>		-	-
<u>Transactions sur le capital</u>		<u>3 586 097</u>	<u>6 495 182</u>
Souscriptions		7 092 672	6 495 182
Capital		6 698 801	6 232 796
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs		165 899	190 620
Régularisation de l'exercice		227 972	71 766
Rachats		<3 506 575>	-
Capital		<3 176 897>	-
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs		<116 407>	-
Régularisation de l'exercice		<213 271>	-
<u>Variation de l'actif net</u>		<u>5 939 155</u>	<u>5 541 465</u>
<u>Actif net</u>			
En début de l'exercice		19 434 758	13 893 293
En fin de l'exercice		25 373 913	19 434 758
<u>Nombre de parts</u>			
En début de l'exercice		1 319 838	907 864
En fin de l'exercice		1 562 375	1 319 838
<u>Valeur liquidative</u>		<u>16,241</u>	<u>14,725</u>
<u>Taux de rendement</u>		<u>10,30%</u>	<u>-3,78%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014

(Montants exprimés en dinars)

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

AIRLINES FCP VALEURS CEA est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par le code des organismes de placement collectif et dédié exclusivement aux détenteurs des comptes CEA TUNISAIR GROUPE et remplissant les conditions d'éligibilité au dégrèvement fiscal au titre du CEA.

Il a reçu l'agrément du CMF le 12 Décembre 2008 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres du fonds est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres d'AIRLINES FCP VALEURS CEA.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

2.3 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués à la date d'arrêté à la valeur de marché du 31/12/2014, ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et Bons de Trésors sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital social

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des autres charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations et diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes capitalisables

Les sommes capitalisables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

La régularisation des distributions de l'exercice en cours est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata des résultats d'exploitation.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>A- Actions et droits rattachés</u>				
ADWYA	70 000	464 431	572 110	2,25%
AMEN BANK	7 350	208 118	191 276	0,75%
ARTES	60 000	426 826	480 060	1,89%
ASSAD	61 775	578 216	495 003	1,94%
ATTIJARI BANK	45 000	821 645	1 073 520	4,22%
BIAT	15 000	1 005 193	1 181 325	4,64%
BT	75 000	606 227	789 975	3,10%
CARTHAGE CEMENT	150 000	506 378	364 050	1,43%
CITY CARS	36 402	398 940	417 640	1,64%
ENNAKL AUTOMOBILES	9 383	96 820	95 209	0,37%
MAGASIN GENERAL	55 000	1 670 420	1 752 960	6,88%
MPBS	65 000	406 439	472 940	1,86%
ONE TECH HOLDING	99 500	655 902	716 898	2,82%
S.N.M.V.T	71 000	1 786 632	1 557 314	6,12%
SAH TUNISIE	66 115	515 147	709 612	2,79%
SERVICOM	72 155	1 014 238	1 044 660	4,10%
SFBT	80 000	846 885	1 800 960	7,07%
SIMPAR	17 000	856 884	954 533	3,75%
SIMPAR NG 2014	3 778	190 429	192 300	0,76%
SOTIPAPIER	250 000	1 250 000	1 234 000	4,85%
STAR	14 217	2 087 468	2 069 725	8,13%
TPR	100 000	457 160	431 800	1,70%
TUNIS RE	34 917	349 555	349 170	1,37%
TUNISAIR	1 500 000	2 008 936	1 713 000	6,73%
TUNISIE LEASING	33 000	767 042	705 409	2,77%
Total actions et droits rattachés		19 975 931	21 365 449	83,93%

B- Obligations et valeurs assimilés

1-Bons du trésor Assimilables	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
BTA 10 2018 5,5%	1 742	1 699 048	1 716 478	6,74%
BTA 12 2016 5,25%	1 180	1 174 590	1 177 305	4,62%
BTA 01 2018 5,30%	627	618 223	644 297	2,53%
Total BTA		3 491 861	3 538 080	13,90%

2-Emprunt National	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
EMPRUNT NAT CAT B	2 000	200 000	205 257	0,81%
Total EMPRUNT NATIONAL		200 000	205 257	0,81%
Total obligations et valeurs assimilées		3 691 860	3 743 337	14,70%
Total		23 667 791	25 108 786	98,63%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2014 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Bons de trésor assimilables	1 602 722
Emprunt National	200 000
Actions	7 017 361
	8 820 083

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2014 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Prix de Cession</u>	<u>Plus ou moins values réalisées</u>
Bons de trésor assimilables	877 809	37 828	923 878	8 241
Actions	3 992 501		4 066 375	73 874
TOTAL	4 870 310	37 828	4 990 253	82 115

3.2 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Amen Bank Pasteur	173 511	507 860
Achats titres à régler	<19 458>	<237 039>
Ventes titres à encaisser	197 775	-
	<u>351 828</u>	<u>270 821</u>

3.3 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Rémunération du gestionnaire à payer	68 736	54 324
Rémunération du dépositaire à payer	7 267	2 966
	<u>76 003</u>	<u>57 290</u>

3.4 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	8 561	7 635
Redevance CMF	2 137	1 663
Retenue à la source à payer	-	453
	<u>10 698</u>	<u>9 751</u>

3.5 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 se détaillent comme suit :

Capital au 1^{er} janvier 2014

Montant	19 165 447
Nombre de parts	1 319 838
Nombre de détenteurs de parts	266

Souscriptions réalisées

Montant	6 698 801
Nombre de parts	461 315
Nombre de détenteurs de parts entrant	35

Rachats effectués

Montant	3 176 897
Nombre de parts	218 778
Nombre de détenteurs de parts sortant	10

Autres mouvements

Frais de négociation de titres	<21 944	>
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	1 895 503	
Plus ou moins-value réalisée sur cessions des titres	82 115	
Sommes capitalisables de l'exercice antérieur	269 311	
Régularisations des sommes capitalisables de l'exercice antérieur	49 492	
Régularisations de plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation	14 797	
Capital au 31 décembre 2014	24 976 625	
Nombre de parts	1 562 375	
Nombre de détenteurs de parts	291	
Taux de rendement	10,30%	

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Dividendes :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Dividende SFBT	48 750	47 450
Dividende ATTIJARI BANK	42 872	40 200
Dividende S.N.M.V.T	42 000	34 800
Dividende TUNISIE LEASING	31 605	31 654
Dividende TPR	23 000	28 600
Dividende SIMPAR	25 500	24 315
Dividende ARTES	24 900	22 500
Dividende BT	18 460	20 280
Dividende ASSAD	22 335	19 000
Dividende STAR	18 900	18 778
Dividende BIAT	15 000	16 250
Dividende AMEN BANK	6 852	9 391
Dividende ENNAKL AUTOMOBILES	3 753	9 324
Dividende ADWYA	13 750	7 500
Dividende ONE TECH HOLDING	20 546	-
Dividende SOTIPAPIER	62 500	-
Dividende TUNIS RE	19 250	-
Dividende CITY CARS	26 800	-
Dividende MPBS	4 449	-
Dividende SAH TUNISIE	35 500	-
Dividende SFBT NG	6 094	2 497
Dividende NEW BODY LINE	-	6700
Dividende SOTUVER	-	5 375
Dividende SOMOCER	-	5041
Dividende BH	-	7 200
Dividende G.I.F	-	2 496
Dividende POULINA G H	-	200
	<u>512 815</u>	<u>359 551</u>

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève à 182 114 DT, correspond aux intérêts sur les BTA.

4.3 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Rémunérations du gestionnaire	264 085	214 672
Rémunération du dépositaire	14 354	11 766
	<u>278 439</u>	<u>226 438</u>

4.4 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Redevance CMF	24 329	19 943
Honoraires du commissaire aux comptes	8 561	7 531
Autres frais	-	166
	<u>32 890</u>	<u>27 640</u>

5 – AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par part et ratios de gestion des placements :

<u>Données par part</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Revenus des placements	0,453	0,398	0,428	0,279
Charges de gestion des placements	<0,178>	<0,172>	<0,198>	<0,117>
Revenus net des placements	0,275	0,226	0,23	0,162
Autres produits	-	-	-	-
Autres Charges	<0,021>	<0,021>	<0,026>	<0,016>
Résultat d'exploitation (1)	0,254	0,205	0,204	0,146
Régularisation du résultat d'exploitation	-	<0,001>	<0,030>	0,051
Sommes capitalisables de l'exercice	0,254	0,204	0,174	0,197
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	1,213	<0,966>	<0,293>	0,001
Frais de négociation de titres	<0,014>	<0,025>	<0,032>	<0,018>
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,053	0,064	0,852	<0,130>
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	1,252	<0,928>	0,527	<0,147>
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	1,506	<0,723>	0,731	<0,001>
Résultat non distribuable de l'exercice	1,252	<0,928>	0,527	<0,147>
Régularisations de (+/-) valeurs sur titres et frais de négociation	0,01	0,146	<0,249>	<0,052>
Sommes non distribuables de l'exercice	1,262	<0,782>	0,278	<0,199>
Valeur liquidative	16,241	14,725	15,303	14,851

Ratios de gestion des placements

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,14%	1,14%	1,13%	1,12%
Autres charges / actif net moyen	0,13%	0,14%	0,15%	0,15%
Résultat capitalisable de l'exercice / actif net moyen	1,63%	1,35%	1,00%	1,89%

5-2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion d'AIRLINES FCP VALEURS CEA est confiée à TUNISIE VALEURS. Cette dernière a pour mission notamment :

- La définition des objectifs de placements de l'actif du fonds ;
- La veille sur le respect d'allocation d'actif telle que détaillé dans le règlement intérieur ;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre BTA et actions de sociétés cotées, et leur gestion dynamique suivant la réglementation en vigueur ;
- Le calcul de la valeur liquidative des parts de fonds et l'information des porteurs de parts et du public sur la gestion du fonds avec la périodicité requise ;
- La fourniture de toute information et/ou document réclamés par le dépositaire dans le cadre de sa mission de vérification.

La distribution et la gestion administrative et comptable d'AIRLINES FCP VALEURS CEA sont confiées à TUNISIE VALEURS.

En rémunération des services de gestion financière et administrative, TUNISIE VALEURS perçoit une commission globale de gestion calculée à hauteur de :

- 1%(HT) sur l'actif placé en action
- 0,6%(HT) du reste de l'actif

Le calcul de ces frais de gestion se fait au jour le jour et vient en déduction de la valeur liquidative du FCP. Le règlement effectif se fait trimestriellement.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire d'AIRLINES FCP VALEURS CEA. Elle est notamment chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds du FCP.
- d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrant et le règlement des rachats aux porteurs de parts sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK percevra annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.